Négociations GATT 1950.

Liste des marchandises pour lesquelles le Danemark désirerait des concessions de la part de la Grèce.

		Charles and American Control of the		
uméro du arif grec	Nature des marchandiscs	Droit actuel dr.par 100 kg	Coefficient	Droit désiré dr.par 100 kg
ex 3 a (4-6)	Fromages	40-80	2-40	libre
4 e	Esprot et anchois (hermeti es)	qu- 12	36	3
4 m	Maquereaux (hermetiques)	8	15	consolidation
12 a l	Fils électriques, avec isoment en caoutchouc	le- 3	25	7,5% a.v.
12 a 2-3	Fils de magnétos	10-50	25	7,5% a.v.
72 b	Câbles électriques	3	25	7,5% a.v.
97 a	Installations complètes por la production de la glace de de la crème glacée		30	5% a.v.
97 a	Machines pour chaussures	5-15	30	5% a.v.
102	Métaux pour imprimeries	3	20	libre
13 4 a	Aspirateurs	100	36	7,5% a.v.
134 j	Compresseurs à ammoniaque	17% a.v.	<i>₹</i> 6	5% a.v.
134 1	Installations frigorifiques de 250 kil la pièce ou pl plus de 250 kil la pièce	lus and a		7,5% a.v.
L6 0 c 7	Caséine	20	36	libre
60 e bis	Présure	400	2500	libre
99	Chaussures en caoutchouc: caoutchouc autres	125 200	36 36	10 50

No.	
DEN	MARK
Sec	rot

Congred Agreement on Eurifie and Trade. Tariff Negotictions 1950.

Pinal concessions granted by Dermark to Greece.

Danish Tariff Item No.	Description of traducts	Propent Este of Duty	Concession
	The taken to the property property of the second property of the sec	The Brown to State of the State	
ex 41 c	Intentinua, and but or dried	firee	free
ex 122	Emery, ruw, in gradian or pign	Trou	free

A.

In Man

ROYAUME DE GRECE.

ACCORD GENERAL SUR LES TARTES DOUANTERS ET LE COMMERCE

NEGOCIATIONS TARTELIRES DE 1950.

TASTE FINALE

DE CONCESSIONS OFFERTES DAR LE GOUVERNEMENT HELLENIQUE AU GOUVERNEMENT DAROIS.

No du Grec	tarif DESIGNATION DES PRODUTTS	Unité de Perception	TAUX actuels on Drachm	T'AUX offerts es Métalliques
60 c	7. Castine	100 1:45	20	15
	NOTE: Castine imported directe- ment par den fabricants de galalithe recomme, dens le but exclusif d'étre utilisée par eux comme matière première, nous la survoillance deupnière, ent nou- mise à un droit ad valogue de 95.			
6000 b:	is Présures en général	1.0 kgs	4.00	ad val. 30%

9/

PROCES-VERBAL

Les délégations de la Grèce et du Danemark dûment autorisées par leur gouvernement respectif à mener les négociations tarifaires qui ont commencé à Torquay (Angleterre), le 28 septembre 1950 dans le cadre de l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce ayant terminé les négociations engagées entre elles sont convenues à s'accorder réciproquement les concessions tarifaires indiguées dans les listes ci-annexées.

En foi de quoi le présent procès-verbal fut dressé et signé.

Fait à Torquay, en trois exemplaires, le onze Décembre Mil neuf cent cinquante.

Pour la Délégation de la Grèce

Pour la Délégation du